



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 108383

Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les cérémonies organisées en France en hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La date officielle retenue pour cette journée du souvenir est le 5 décembre. Néanmoins, certaines associations d'anciens combattants organisent ces commémorations le 19 mars, date source de polémiques. Or 2012 marquera le cinquantenaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962. C'est pourquoi il aimerait connaître la position de l'État quant à la commémoration en 2012 de cette date historique ainsi que les demandes qui seront faites à ses représentants dans les départements.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108383

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4939

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)